

A retourner au secrétariat : une place vous est réservée dès réception
de cette fiche et l'adhésion de 20€ acquittée !

RENSEIGNEMENTS ELEVE

☐ Madame	☐ Monsieur	Nom et prénom de l'élève :
Date de naissance :		Profession / établissement scolaire :
Adresse :		
N° portable (le cas échéant) :	N° domicile :	N° travail :
E-mail (obligatoire pour la communication relative au(x) cours choisi(s)) :		

RESPONSABLE LEGAL 1 (SI ELEVE MINEUR)

☐ Madame	☐ Monsieur	Nom :	Prénom :
Date de naissance :		Profession :	
Adresse (si différente de celle de l'élève) :			
N° portable :	N° domicile :	N° travail :	
E-mail (obligatoire pour la communication relative au(x) cours choisi(s)) :			

RESPONSABLE LEGAL 2 (SI ELEVE MINEUR)

☐ Madame	☐ Monsieur	Nom :	Prénom :
Date de naissance :		Profession :	
Adresse (si différente de celle de l'élève) :			
N° portable :	N° domicile :	N° travail :	
E-mail (obligatoire pour la communication relative au(x) cours choisi(s)) :			

INSCRIPTION AUX COURS

Instrument(s) (indiquer le nombre d'années de pratique) :	Formule(s) (initiation 20 min, 30 min, 45 min) :
-	-
-	-
Expression corporelle :	☐ Théâtre ☐ Eveil corporel ☐ Danse contemporaine ☐ Hip-Hop
Chorale :	☐ Enfants ☐ Adultes Atelier Djembé : ☐ Adultes
Ensemble instrumental (à préciser) :	
Eveil musical (4-6 ans) :	☐ Vendredi après-midi - Orbey ☐ Samedi matin - Kientzheim
Commune(s) souhaitée(s) pour les cours (sous réserve de disponibilité) :	

COCHER LES MENTIONS UTILES :

- Droit à l'image :** j'accepte de céder mon image et/ou celle de mon enfant à l'EMVK, ainsi que spécifié dans les conditions générales d'adhésion : ☐ Oui ☐ Non
- Je souhaite recevoir la **newsletter** de l'EMVK par mail : ☐ Oui ☐ Non
- ☐ Je m'engage à joindre une **attestation d'assurance responsabilité civile** (obligatoire).
- ☐ J'atteste accepter sans réserve les **conditions générales d'adhésion** à l'EMVK (obligatoire).
- ☐ Pour les élèves danseurs uniquement : je m'engage à fournir un **certificat médical** (obligatoire).

JE M'ACQUITTE DE L'ADHESION ANNUELLE FAMILIALE DE 20€

ATTENTION : merci de vous assurer de ne pas payer 2x l'adhésion si vous l'avez déjà payée lors de la campagne de réinscription en fin d'année scolaire.

Fait à :

Le :

Signature(s) :



♪ TARIFS 2025/2026 ♪

Ecole de Musique de la Vallée de Kaysersberg

Famille

Adhésion familiale

Adhésion à l'association valable pour tous les membres d'une même famille.

20 € / an

Tarif trimestriel

Bout d'chou - de 4 à 7 ans

Eveil musical (4-6 ans)	74 €
Eveil danse (4-5 ans) / Initiation danse (6-7 ans)	84 €
Chorale enfant	74 €

Enfants & ados à partir de 6 ans

Découverte instrumentale <i>20 minutes de cours par semaine. Possibilité de participer aux cours d'éveil musical.</i>	176 €
Instrument & Formation Musicale <i>30 minutes de cours d'instrument et 1h de FM par semaine.</i>	261 €
<i>Cours de 45 minutes + 1h de FM par semaine.</i>	370 €
<i>Réduction : 2^{ème} enfant -5% / 3^{ème} enfant -10%</i>	248 € / 235 €
<i>Second instrument : -15%</i>	220 €
Pratiques collectives : Musique, Théâtre, Danse Hip-Hop <i>FM seule, ensembles instruments, théâtre, hip-hop / 1 pratique musicale collective gratuite pour les instrumentistes.</i>	85 €
<i>Réduction élève instrumentiste</i>	56 €
<i>Majoration de 10% élèves hors CCVK</i>	94 €
<i>Hip-Hop double cours</i>	100 €
Danse contemporaine	109 €
<i>Danse pour élève instrumentiste</i>	56 €

Adultes - Plus de 21 ans

Instrument (& Formation Musicale facultative) <i>30 minutes de cours d'instrument et 1h de FM par semaine.</i>	271 €
<i>½ cours (une semaine sur deux)</i>	150 €
<i>Cours de 45 minutes</i>	395 €
<i>Réduction : 2^{ème} adulte -5% / 2^{ème} instrument -15%</i>	258 € / 230 €
Pratiques collectives <i>FM seule, ensembles instruments seul, Djembé, Ukulélé, Musique Assistée par Ordinateur.</i>	126 €
Ensemble ou chorale pour instrumentistes	18 €
<i>Ensemble ou chorale pour instrumentistes ½ cours</i>	44 €
Djembé pour instrumentistes	61 €
Chorale adultes	66 €
Danse contemporaine adultes	114 €

Location d'instruments

L'école dispose de certains instruments, qui peuvent être mis à disposition de ses adhérents sur demande. Se renseigner au secrétariat pour connaître les disponibilités.

12€ / mois

A savoir :

- Certaines harmonies soutiennent leurs membres dans le financement de l'écolage.
- Pour toute demande spécifique (cours, paiement, tarif...), contacter le secrétariat de l'EMVK.

Tarifs proposés grâce au soutien financier de la Communauté de Communes, de la Collectivité européenne d'Alsace, et des communes de la Vallée de Kaysersberg.

1. Principe

L'adhésion à l'association est indissociable de la scolarisation de l'élève inscrit. Elle ne devient définitive qu'après avoir renvoyé la fiche d'adhésion dûment remplie et signée, **accompagnée d'un versement de 20€**, correspondant aux frais d'adhésion. L'envoi de la confirmation d'inscription vaut acceptation de la part de l'EMVK. L'adhésion donne droit à un cours d'essai. **La présence de l'adhérent dès le second cours l'engage au règlement intégral de l'écolage.**

L'adhésion vaut reconnaissance et acceptation des choix et méthodes pédagogiques retenus au sein de l'EMVK. Elle oblige l'EMVK à enseigner les matières désignées dans le respect des conditions en vigueur.

2. Droits et obligations de l'adhérent

L'adhérent bénéficie des droits liés à sa qualité de membre (notamment du droit de vote aux Assemblées Générales) et s'engage à exécuter les obligations fixées dans les statuts ainsi que celles découlant des conditions générales d'adhésion. L'adhérent s'engage notamment à **participer de manière régulière aux cours auxquels il s'inscrit, et de prévenir les professeurs et le secrétariat à l'avance de ses absences le cas échéant**. Il doit également prendre connaissance et appliquer scrupuleusement le **règlement intérieur de l'association**, qui est disponible à la consultation en ligne sur le site www.emvk.fr et au secrétariat à Hachimette.

3. Durée de l'adhésion

L'adhésion est valable pour la durée de l'année scolaire en cours, sauf exclusion prononcée en cours d'année dans les conditions indiquées au règlement intérieur. Sauf motif légitime (mutation professionnelle, chômage, etc.) ou cas de force majeure, l'adhésion ne peut être résiliée avant son terme par l'adhérent qu'avec l'accord préalable et exprès du secrétariat de l'EMVK.

Tout trimestre en cours entamé est dû sauf cas de résiliation notifiée avant la fin du trimestre précédent, justifiée et acceptée.

L'adhérent bénéficie d'un délai de rétractation de 7 jours, durant lesquels l'écolage ne sera pas encaissé. En cas de rétractation effective, la créance contractée des frais d'écolage sera annulée, mais l'adhésion sera toujours due au regard des frais de gestion engendrés.

4. Conditions de règlement

L'adhérent s'engage au règlement de l'adhésion à l'EMVK et des frais d'écolage. Il reçoit à cet effet un courrier ou mail avec les modalités de paiement. **Le règlement est à déposer sous forme de trois chèques à la rentrée.**

Aucun appel de règlement ne sera effectué. Le membre participant pourra obtenir, sur simple demande, la

quittance de son/ses règlement(s). En cas de relance de paiement, des frais de gestion pourront être facturés.

Il est également possible d'effectuer un **règlement par virement bancaire, en une fois ou en 10 mensualités. Dans ce cas, l'adhérent devra transmettre au secrétariat l'ordre/l'avis de virement bancaire dès son exécution.**

5. Participation des communes et restitution

L'EMVK sollicitera pour chaque élève habitant dans la Communauté de Communes les aides auxquelles elle peut prétendre en fonction de l'enseignement choisi et de l'âge de l'élève.

L'EMVK pourra consentir à l'adhérent en fin d'année une restitution sur le montant de l'écolage en fonction de l'assiduité de l'élève. Cette aide s'élevait pour l'année 2024-2025 à 90 € pour les élèves ayant suivi régulièrement l'enseignement d'un instrument (cours de 30mn) et de la Formation Musicale, ou pouvant présenter une attestation de fin de cycle 1 en Formation Musicale. En aucun cas cette aide ne sera reversée pour un élève ayant suivi les catégories d'enseignements suivants : éveil musical, initiation instrumentale, chorale d'enfant, théâtre, pratique collective et/ou formation musicale seules.

La restitution pourra être accordée sous forme de chèque sous demande spécifique de l'adhérent. Sans quoi elle sera déduite du montant de la facture de l'année d'après.

6. Protection des données personnelles et droit à l'image

Toutes les informations recueillies par le biais des documents d'inscriptions ou lors des événements spécifiques de l'EMVK servent exclusivement à la gestion quotidienne de l'association et au bon déroulement des cours. Il nous est essentiel d'avoir accès à ces informations. Nous conservons les fiches pour une durée de 5 ans à partir du non renouvellement de l'adhésion de nos membres.

L'association se réserve le droit d'utiliser le matériel photographique et vidéographique lié aux cours dispensés et à ses événements dans un but de communication interne et externe, sur papier ou en ligne (réseaux sociaux, site internet...), sauf mention contraire à l'acceptation du droit à l'image sur les fiches d'inscriptions. L'association s'engage à en faire un usage raisonnable et professionnel. Pour faire valoir votre droit à l'oubli, contactez le secrétariat.

7. Clause de différend

En cas de litige survenant entre l'adhérent et l'association découlant de l'exécution des présentes conditions, les parties conviennent d'épuiser toutes les voies de règlement amiable pour parvenir à la conclusion d'un accord satisfaisant les deux parties.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du secrétariat :